

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 MAI 1885.

Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, pour
l'exercice 1885 (¹).

AMENDEMENT.

Les soussignés proposent d'augmenter d'une somme de 1,000 francs le crédit porté au n° 65 du budget, afin que le Gouvernement puisse payer le traitement maximum aux professeurs du conservatoire de Liège, conformément à l'arrêté royal du 6 octobre 1873.

J. WARNANT.
O. NEEF-ORBAN.
A. MAGIS.
LÉON D'ANDRIMONT.
L. HANSSENS.
E. JAMME.

(¹) Budget, n° 3, VII.
Rapport, n° 109.
Amendements du Gouvernement, n° 89.
